

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 11 FEVRIER 2017

Adopté par le Comité Directeur du 24 mars 2017

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (8) : Michel EDIAR - Président, Bernard MORTELLIER - Secrétaire général, Sandrine TAISSON - Trésorière adjointe, Chantal BURBAUD, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Laurent LAINE, Daniel POEDRAS.

Membres excusés (9) : Mathieu LEMERCIER - Trésorier (pouvoir à S.TAISSON) - Madeleine DIEUDONNE - Secrétaire-générale adjointe (pouvoir à B.MORTELLIER), Valérie BERGER-CAPBERN (pouvoir à D.ETIENNE), Sylvine BROUTE (pouvoir à C.BURBAUD), Vincent FREY (pouvoir à H.EDIAR), Ludovic MAILLARD, Etienne MOREY, Joël POULAIN (pouvoir à D.POEDRAS), Thierry VERMEERSCH (pouvoir à M.EDIAR)

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétariat fédéral : Nathalie MATTON

Invité à partir de 13h : Stéphane RODRIGUEZ (sous-commission raid multisports d'orientation)

Président de séance : Michel EDIAR

Secrétaire de séance : Sandrine TAISSON et Bernard MORTELLIER

Début de la séance à 10h, quorum atteint de 15 voix/17.

Mot de bienvenue et introduction du Président

Le président prend la parole et fait savoir qu'il y a une progression de 15,6 % du nombre de licenciés sur l'olympiade.

Puis il fait le bilan de l'olympiade et rappel des 4 axes stratégiques :

- Haut niveau, objectif atteint.

Top 6 des nations (actuellement 6^{ème} en CO à pied et 5^{ème} en CO à VTT) et au 9^{ème} rang mondial en cumulant les deux disciplines.

- Formation : création de diplômes de spécialités de niveau national (CO à VTT) et lancement du CQP animateur et CQP Cartographe de carte de course d'orientation.

- Politique événementielle : création du label O'France (grand succès au Larzac). Valorisation de cet événement, voire une pérennisation. Organisation en 2017 des championnats d'Europe et d'une étape de coupe du monde de CO à VTT.

- Objectif 10 000 licenciés : cet objectif de l'olympiade n'a pas été atteint, mais nous pouvons nous satisfaire d'une belle progression supérieur a celle de la moyenne des autres fédérations.

Il est également rappelé la présence de plusieurs membres de la fédération au sein de différentes commissions internationales, et d'un élu au council de l'IOF. La FFCO contribue ainsi, au-delà des résultats des SHN, au rayonnement de la France à l'international.

La situation financière fédérale, en bonne santé

Remerciements à l'ensemble des membres du comité et de la DTN pour le travail accompli.

1. Adoptions des CR

- CR du Comité directeur du 10.12.2016

Des modifications sont apportées au point 7. CFC 2017 « Statut des clubs qui ne respectent pas les critères « expert » et/ou « école de CO » faisant suite à une erreur de réglementation pour les clubs 3913 et 7703.

Suite à ces modifications le CR est adopté à l'unanimité.

- Le vote en ligne du 29.12.2016 relatif à la désignation de la personne en charge de l'instruction du dossier disciplinaire est adopté à l'unanimité

2. Propositions de modifications des statuts et règlement intérieur

- Statuts

Toutes les modifications demandées sont acceptées à l'unanimité



- Règlement intérieur

Point important abordé concernant le nombre de personnes nécessaires pour la création et le renouvellement d'affiliation des clubs.

1^{ère} proposition :

l'association sportive doit être composée

- . d'au moins 6 membres comprenant au minimum un président, un trésorier et un secrétaire, ces trois fonctions n'étant pas cumulables, dont au moins 50% de licenciés compétition (hors sport-santé) lors de la 1^{ère} demande d'affiliation,
- . d'au moins 10 membres comprenant au minimum un président, un trésorier et un secrétaire, ces trois fonctions n'étant pas cumulables, dont au moins 50% de licenciés compétition (hors sport-santé) lors du renouvellement de la demande d'affiliation,

2^{ème} proposition :

- . au moins 3 membres comprenant un président, un secrétaire et un trésorier, dont une majorité absolue de licenciés compétition lors de la 1^{ère} demande d'affiliation,
- . au moins 6 membres comprenant au minimum un président, un secrétaire et un trésorier, dont la majorité absolue de licenciés compétition lors du renouvellement de la demande d'affiliation,

Vote de la 1^{ère} proposition : 8 pour, 4 contre et 3 abstentions

Vote de la 2^{ème} proposition : 14 pour et 1 abstention

Vote sur le reste des propositions du règlement : 13 pour, 2 abstentions

3. Proposition de modification de la convention « membre associé »

Une modification de la convention est proposée.

Proposition de diffuser le plus largement possible cette convention.

Vote : 14 pour, 1 abstention

4. Finances

- **Le budget réalisé 2016 et compte de résultats** sont présentés en séance

Le résultat est excédentaire de 17153€

Prév. 2016 voté AG	Prévisionnel 2016 réactualisé		Réalisé 2016	Réalisé 2015	Prév. 2016 voté AG	Prév. 2016 Réactualisé	Réalisé 2016	Réalisé 2015
Recettes	Recettes Total	Recettes MS	Recettes	Recettes	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
1 097 945,85 €	1 102 400,00 €	303 000,00 €	1 115 870,17 €	1 114 510,15 €	1 097 945,85 €	1 102 400,00 €	1 098 717,24 €	1 048 399,07 €

Adoptés à l'unanimité

- Affectation du report à nouveau

Après prise en compte de l'excédent de 17 153 € pour l'exercice clos le 31/12/2016 et d'un report à nouveau créditeur de 194 422 €, formant un total affectable de 211 575 €, il sera proposé à l'AG de reporter à nouveau la totalité de cette somme.

Adoptée à l'unanimité

- **Le budget 2017 réactualisé** est présenté en séance

Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017 réactualisé			Prév. 2017 voté AG	Réalisé 2016	Prév. 2017 Réactualisé
Recettes Total	Recettes	Recettes Total	Recettes FFCO	Recettes MS	Dépenses	Dépenses	Dépenses
1 087 690,00 €	1 115 870,17 €	1 145 500,00 €	837 000,00 €	308 500,00 €	1 097 945,85 €	1 098 717,24 €	1 145 500,00 €

Modifications en séance : il était envisagé de commencer à amortir les dépenses concernant la réalisation du site internet dès 2017. Après consultation de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, il nous a été conseillé de débiter cet amortissement à la mise en service du site, c'est-à-dire en 2018. La dépense de 12 000 € est donc supprimée.

- Pour compenser :
- la reprise sur fond de 10 000 € est supprimée
 - baisse des redevances fédérales de 2000 €

Adopté à l'unanimité

- **Le budget prévisionnel 2018** est présenté en séance

Prév. 2017 Réactualisé			Prév. 2018			Prév. 2017 Réactualisé	Prév. 2018
Recettes Total	Recettes FFCO	Recettes MS	Recettes Total	Recettes FFCO	Recettes MS	Dépenses	Dépenses
1 145 500,00 €	837 000,00 €	308 500,00 €	1 179 865,00 €	862 110,00 €	317 755,00 €	1 145 500,00 €	1 179 865,00 €

Adopté à l'unanimité

- **Augmentation du taux de base pour 2019**

Il est proposé de présenter à l'AG une augmentation de 0,6 % ce qui porte le taux de base de 6,13 €.

Adopté à l'unanimité

- **Aide éventuelle aux organisations de CO à VTT**

Après discussion et analyses, il est proposé de faire une ristourne de 50 % des redevances fédérales sur les compétitions du groupe national de CO à VTT : adopté à l'unanimité.

Un second vote est proposé pour sa mise en place :

- . pour une application dès 2017 : 2 pour, 13 contre
- . pour une application à compter de 2018 : 12 pour, 2 contre

Cette décision sera communiquée lors de l'assemblée générale du 25 mars prochain.

5. Calendriers 2017, 2018 et 2019

- *Nationale zone nord-est du 18.06.2017*

Après un appel à candidature la ligue Grand Est a déposé un dossier et se propose pour reprendre cette organisation.

Vote : 14 pour, 1 abstention

- *O'Cerdanya août 2017*

Conformément aux décisions prises par le Comité directeur, à ce jour le renouvellement d'affiliation des 2 clubs et du comité départemental est suspendu.

Lors des précédentes discussions entre les parties, la fédération a rappelé :

- qu'elle a cofinancé 18 490€ de cartographie dans le département 66 lors de ces dernières années
- qu'elle a déjà proposé une baisse des redevances fédérales en considérant l'épreuve en tant que course « nationale » au lieu de « course à étapes » ou « course internationale open »
- qu'elle a autorisé la délivrance de « Pass'Event » pour les 2 jours de courses en France au lieu de la délivrance d'un « Pass'Compet » pour chaque jour de course.

Désormais les organisateurs seraient d'accord pour que l'événement soit classé course nationale en contrepartie de :

- une baisse de la redevance fédérale
- une subvention cartographique de 4000€

Le comité directeur, au vu des aides déjà accordées ou proposées, ne souhaite pas accorder de baisse de redevance complémentaire.

Toutefois, une discussion a lieu sur la pertinence d'une nouvelle aide cartographique.

Vote pour une aide cartographique : 3 pour, 12 contre

L'affiliation des 2 clubs et du CD66 sera renouvelée à réception de la convention d'organisation signée et accompagnée du chèque de caution. La convention précisera les modalités particulières octroyées aux organisateurs. A l'issue, les experts seront désignés.

- *Retour d'expertises*

2017 : le terrain du championnat de France de CO à VTT mass start du 24/6 est en cours de validation (visite prévue ce samedi 11 février), adoption reportée au 24/03/2017

2018 : les terrains du championnat de France de nuit et du CNE sont en cours de validation (visite prévue ce samedi 11 février), adoption reportée au 24/03/2017



- *Retrait de la candidature de la nationale SE du 10.06.2018*

Nous avons reçu par mail en date du 14/01/2017 le courrier de désistement de la candidature de la nationale SE. Comme le prévoit nos règlements il sera demandé à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes si elle souhaite reprendre cette organisation.

- Pour notre information, Laurent LAINE fait part du retrait de candidature pour l'organisation des championnats du monde militaires qui devaient avoir lieu en août 2018 en Corrèze.

- L'appel à candidatures pour le calendrier national 2019 sera adressé dans les meilleurs délais, lorsque les dates du calendrier pédestre seront communiquées.

6. Evènementiel

- Nécessité d'évolution du RC dans la classification des épreuves pour faire évoluer l'article III.2 sur les manifestations internationales B « open » dont l'objectif est de pouvoir proposer de nouveaux formats pour attirer de nouveaux pratiquants.

Les courses urbaines sont un vecteur de développement pour notre sport. Des courses de ce type de niveau « international » voient actuellement le jour, mais ne peuvent être classées convenablement dans le règlement des compétitions (format de course, temps de course).

Les organisateurs du « Paris City Tour » 2017 souhaitaient déposer un dossier de course « international open » mais les formats et temps de course ne correspondaient pas à ce qu'ils allaient organiser. Les organisateurs se proposent d'être une « course pilote » afin de proposer une évolution du règlement de compétitions.

Adopté à l'unanimité

7. CFC 2017

Statut des clubs qui ne respectent pas les critères « expert » et/ou « école de CO »

- ASO (7404) au 1^{er} décembre 2016 le club n'a pas d'expert de niveau national titulaire (en conditions d'exercices) Alain Guillon, responsable de la commission arbitrage, contacté en séance nous indique que la mission de DN est étalée sur 2 ans. L'expert du club nommé dans les temps, sera en fonction au 17 mars prochain, soit avant le CFC. Accord du Comité directeur pour maintenir le club en N1.

- VIK'AZIM (1408) manque 1 expert régional, descend de N2 à N3

8. Raid Multisports d'orientation : objectifs

Stéphane RODRIGUEZ a pris en charge cette sous-commission dont les membres ont été en partie renouvelés.

Le nom de la sous-commission est étudié afin de coller à l'objet de la fédération défini dans les statuts : Course d'orientation en raids multisports. La sous-commission CO Multisports est validée.

La délégation a été donnée à une autre fédération, mais la pratique de la course d'orientation en raids multisports reste une spécificité de la fédération, également en développement. Il faut continuer dans cette voie et proposer de la CO de qualité.

Concernant les titres de participation, le comité directeur confirme que le niveau jaune n'est jamais dépassé en CO Multisports, donc le pass'découverte peut être vendu sur ces épreuves

Côté communication, une page dédiée sur le site internet va être activée et une newsletter à diffusion large va être déployée par la sous-commission avec l'appui du chargé de communication de la fédération

Réflexion sur l'organisation des finales : une évolution du RC est à prévoir pour la prochaine saison

Marie-Violaine PALCAU fait part de son entretien avec le DTN de la FFTri

Etant depuis le 1^{er} janvier 2017 la fédération délégataire, la FFTri a édictée les Règles Techniques de Sécurité des raids multisports. Tous les organisateurs de raids multisports, dont ceux de la FFCO, devront s'y conformer. Ce document sera la référence pour l'étude des dossiers de demande d'autorisation auprès des préfetures.

La DTN FFtri a demandé le soutien de la DTN FFCO pour réaliser des formations.

Au regard des 2 pertes de postes de CTS au cours de l'olympiade et des futurs départs en retraite, le DTN FFCO n'a plus la marge de manœuvre nécessaire, en temps de travail de CTS pour mettre en œuvre un tel projet.

La mutualisation se limitera à une ou deux réunions interfédérales.

15h00 – Laurent LAINE quitte la réunion : 14 voix/17

9. La surveillance médicale des compétitions

Après échanges sur les modifications proposées, ce document est adopté à l'unanimité

10. Encadrement HN et médical 2017

Le DTN fait part de l'encadrement haut niveau et médical prévu pour 2017 (CTS responsables et autres entraîneurs fédéraux, prestataires et bénévoles, staff médical, médecins et kinés et 2 personnes qui gèrent la logistique des repas sur quelques actions HN).

Encadrement HN :

GF-18 : Benoit Peyvel, Mathieu Puech, Simon Charon, Théo Fleurent
GF Junior : Olivier Coupat, Simon Leroy, Thibaut Magne
GF Senior : Charly Boichut, Mathieu Puech
GF COVTT : André Hermet, Jean-Charles Lalevée, Michel Denaix, Joël Poirette,
et formation mécanique : Loïc Lonchamp, Clément Souvray

Encadrement médical :

Médecins : Isabelle Vaysse, Pierre Caillaud, Julien Petit
Kinés : Jean-Frédéric Gervais, Guillaume Ribault
Intendance: Anne obstetar et Agnès Buquet

11. Point d'avancement du site WEB 2017

Suite à l'appel d'offre, plusieurs dossiers ont déjà été reçus.

12. AG FFCO

Présentation des 19 candidatures réceptionnées
Proposition de l'ordre du jour

13. WOD 2017

Il est décidé de reconduire cette opération comme en 2016
L'animation doit être déclarée sur le site dédié de l'IOF.

Un titre de participation doit obligatoirement être déclaré à l'aide du formulaire prévu à cet effet, afin de recenser et d'assurer le participant (à moins que l'activité soit organisée dans le cadre scolaire, sous la responsabilité de l'établissement, et que les structures FFCO soient juste en support).

A des fins de promotion de l'activité, le Comité directeur a décidé d'offrir la part fédérale du titre de participation de tous les participants aux manifestations françaises du WOD.

14. Balise de couleurs

Faisant suite au courrier de la ligue Rhône-Alpes reçu en date du 21 décembre 2016, le Comité directeur maintient la proposition de changement prise lors de la réunion de décembre, pour les niveaux orange et violet, sans changement pour les autres niveaux.

Fin de séance 17h45

Le Président
Michel EDIAR

Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

